

# SEXISME DANS LES ANGLICISMES

Francis TSHIMANGA Ngoyi Créqui  
Institut Supérieur Pédagogique de Mbujimayi

## Abstract

*This paper investigates into Anglicisms in French with a view to pointing out their sexist load. It first and foremost sketches the phenomenon of borrowing before focussing on the exploration of Anglicisms. With regards to methodological issues, it draws on qualitative and quantitative approaches: morpho-semantic analysis of Anglicisms with a view to pointing out their internal structure and meaning; and the frequency of Anglicisms in denoting male- or female-specific reality. The paper also draws on Critical Discourse Analysis (CDA) (Fairclough 1995, 2003), in order to spot out how and why language privileges some viewpoints to the detriment of others.*

**Keywords:** *Anglicisms, borrowing, Critical Discourse Analysis, gender, lexicon, sexism, lexical semantics*

## Özet

*Bu çalışma, Fransızca'daki İngilizceleştirmeleri, taşıdıkları cinsiyetçi altyapı üzerinden incelemeyi amaçlamaktadır. Makalemiz İngilizceleştirme olgusu üzerine eğilmeden önce, ilk olarak kelime devşirme konusunu açıklamaktadır. Çalışmamız, yöntemsel sorunları göz ardı etmeden, nicel ve nitel yaklaşımları ele almaktadır: İngilizceleştirmelerin, iç yapılarını ve anlamlarını gösterecek şekilde biçim-anlambilimsel çözümlemesi; ardından da erkek veya kadın gerçekliğine işaret eden İngilizceleştirmelerin kullanım sıklığı. Makale aynı zamanda "Critical Discourse Analysis" (CDA) (Fairclough, 1995, 2003) üzerinde de durarak, dilin neden bazı bakış açılarına, diğerlerinin zararına olacak şekilde öncelik tanıdığını açıklamayı amaçlamaktadır.*

**Anahtar Sözcükler:** *İngilizceleştirme, devşirme, Eleştirel Söylem Çözümlemesi, cinsiyet, kelime dağarcığı, cinsiyetçilik, sözlüksel anlambilim.*

## Introduction

Le lexique, c'est connu, est l'aspect d'une langue le plus ouvert et le plus flexible. Ceci revient à dire que le lexique d'une langue n'est jamais un vase clos. Il est plutôt un ensemble dont les limites sont en perpétuel élargissement. Dans ce sens, l'emprunt constitue l'un des mécanismes linguistiques qui contribuent à son enrichissement. C'est sans doute pour cette raison que Liora Machauf (2002: 85) affirme que « L'emprunt interlinguistique est un moyen productif d'accroissement du lexique<sup>1</sup> ».

Cependant, certains puristes pensent sans doute à tort que l'emprunt met en danger la langue hôte, dont il serait un élément encombrant. C'est ainsi que la politique linguistique des pays francophones en général, et du Canada francophone en particulier a été continuellement renforcée pour contrer le soi-disant étouffement de la langue française par les emprunts venant d'autres langues, notamment de l'anglais. En dépit de tous ces efforts, il a été constaté que même le français de France, considéré comme référence sacrosainte, est fortement anglicisé dans son vocabulaire (Rey-Debove & Gagnon: 1980). Ceci prouve qu'aucune langue vivante n'échappe aux emprunts, autant qu'elle peut elle-même prêter.

L'emprunt de l'anglais au français bénéficie d'une abondante bibliographie (Steuckardt 2007), car les anglicismes ont déjà fait l'objet d'innombrables autres études précédemment, notamment pour en déterminer, entre autres, les aspects phonologiques, phonotactiques, et sémantiques. En plus, certaines de ces études ont eu pour objectif, non seulement de détecter les anglicismes, mais aussi et surtout de les éliminer tout simplement de la langue française. C'est ainsi que Maria Teresa Zanola (2008: 87) affirme:

« L'enrichissement lexical du français du XXe siècle a été sans doute motivé par la nécessité de trouver des remplaçants aux emprunts anglo-américains: l'effort de limiter et d'éliminer les mots peu transparents, les hybrides et les adaptations graphiques de source anglo-américaine a contribué à distinguer le français d'une langue concurrente, le *franglais*. »

Nous relevons par ailleurs qu'il n'existe pas d'études sur le sexisme dans les emprunts du français à la langue anglaise. Le présent article se propose d'étudier les anglicismes en vue d'en dégager le comportement linguistique ainsi que le caractère sexiste. *Le Dictionnaire universel* (1997) définit le terme

<sup>1</sup> « Cross-linguistic borrowing is a productive way of increasing the lexicon in most of the language ».

*sexisme* comme une « attitude de discrimination fondée sur le sexe, s'exerçant à l'encontre des femmes. » De toute façon, le sexisme est tellement large et complexe qu'il peut englober plusieurs domaines et aspects de la vie. Ici, nous ne nous limiterons qu'à son aspect linguistique. Cela équivaut à dire que la langue est politique pour autant qu'elle favorise et valorise certains usages au détriment d'autres et peut même produire et reproduire la discrimination, car elle fait partie intégrante de la vie sociale (Fairclough 2003 ; Bourdieu 1992). C'est dans ce sens qu'on parle du langage sexiste, c'est-à-dire d'un langage qui reflète la discrimination des *genres* ou des sexes dans l'emploi de certains mots du vocabulaire et de certaines formes grammaticales (Greenbaum 1985), pour ne citer que ceci.

Du reste, Sara Mills (1995 : 100) définit le langage sexiste comme étant tout item de la langue qui, à travers sa structure ou son emploi, constitue la vision du *male-comme-norme* de la société en minimisant, insultant ou en rendant les femmes invisibles. Il peut être aussi vu comme un langage qui fait référence de manière non nécessaire ou non pertinente au sexe ou genre d'une personne.

En fait, le sexisme a été décrié en anglais – la langue prêteuse/source – notamment dans le vocabulaire, entre autres (1) dans l'emploi du masculin comme générique ; c'est-à-dire, comme terme non-marqué désignant les êtres de deux sexes ; (2) et dans l'inexistence dans la langue des mots pour désigner la réalité féminine (Sarah Mills 1995). Faisant suite à cette situation, plusieurs efforts ont été conjugués pour créer des mots neutres afin de décrire la réalité sans privilégier un sexe au détriment d'un autre. C'est ainsi que la plupart des mots explicitement masculins ont été remplacés par ceux ne mettant pas l'accent sur le sexe de l'être désigné. Et pourtant, bon nombre des mots taxés de sexistes ont été déjà et continuent d'être empruntés par la langue française. Cette étude cherche à affirmer ou à infirmer si ces mots ont gardé la même dénotation et/ou connotation et si la langue hôte a été flexible aux changements ayant eu lieu dans la langue source. Elle essaie, en outre, de décrire le comportement linguistique de ces emprunts ainsi que la représentativité des termes désignant la réalité se rapportant à chacun des sexes.

Parlant de la forme originale de l'anglicisme, Rey-Debove & Gagnon (1980) notent que celle-ci « se manifeste tantôt dans la prononciation, tantôt dans la graphie, tantôt dans les deux. » Dans cet article, nous nous limiterons au seul deuxième cas. Ceci se justifie par le fait que cette étude se veut synchronique plutôt que diachronique. En plus, elle exclut les aspects phonétiques et phonotactiques, car nous les tenons pour non pertinents quant à l'analyse du sexisme.

## Methodologie

Pour la collecte des données, nous avons eu recours aux techniques documentaires. Nous avons en effet rassemblé les données à partir des sources écrites. Trois dictionnaires ont ainsi servi à cette fin :

1. Rey-Debove, J. & G. Gagnon, (1980), *Dictionnaire des anglicismes*, Paris, Le Robert<sup>2</sup>.
2. *Dictionnaire universel*, (1997), Hachette-Edicef, Paris<sup>3</sup>.
3. Robert, Paul (1993) *Le Nouveau petit Robert*, Dicorobert Inc, Montréal<sup>4</sup>.

Le premier dictionnaire, qui est entièrement consacré aux anglicismes, nous a permis de vite les retrouver, alors que les deux derniers nous ont permis de déterminer si les anglicismes considérés sont encore en usage courant. Ceci est important dans la mesure où cette étude est synchronique et est, de ce fait, centrée sur les anglicismes dans le français moderne.

Quant à l'analyse des données, nous la faisons du point de vue de la sémantique lexicale. Ainsi, d'une part, nous décrivons la morphologie du mot tandis que d'autre part nous tenons compte de son sens tel qu'il est présenté dans l'entrée lexicale. En outre, nous recourons aux techniques quantitatives pour déterminer la fréquence de chaque genre grammatical. Enfin, la rhétorique contrastive entre également en ligne de compte. Elle permet de voir si, oui ou non, les mots empruntés ont gardé leur sens et leur comportement syntaxique que dans la langue source, notamment en ce qui concerne le genre et le nombre.

En définitive, cette étude fera ressortir le rapport existant entre les aspects d'ordre linguistique et la discrimination basée sur le genre. Ceci se justifie dans ce sens que décrire l'emprunt équivaut à décrire, non seulement les contacts de langues entre la langue source et la langue hôte, mais aussi et surtout, « les traces linguistiques des transferts culturels » entre le pays de la langue source, l'Angleterre, et le pays hôte, la France. (Agnès Steuckardt : 2007).

Quoiqu' il soit insuffisant d'analyser la langue simplement au niveau lexical à cause du fait que les mots n'ont de sens qu'en termes de leur contexte, il

---

<sup>2</sup> DA

<sup>3</sup> DU

<sup>4</sup> NPR

est cependant tout aussi évident que certains mots concernant la différence en genres semblent tout simplement refléter une discrimination basée sur le genre. Pour cette raison, de tels mots peuvent relativement être analysés isolément (Sara Mills 1995 : 21).

## I. De L'emprunt

### 1.1. De l'essence, de l'origine et de la vie de l'emprunt

Le terme *emprunt* désigne le processus consistant, pour une langue, à introduire dans son lexique un terme venu d'une autre langue. Comme nous allons le démontrer tout à l'heure, ce transfert peut se faire directement ou indirectement. Dans le premier cas, une langue emprunte directement à une autre langue ; alors que dans le second une langue emprunte à une autre langue via une ou plusieurs langues vecteurs (<[http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Emprunt\\_lexical&oldid=71007253](http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Emprunt_lexical&oldid=71007253)>, consulté le 20/03/2012).

Selon Louis Deroy (in Agnès Steuckardt, 2007), « l'emprunt est une forme d'expression qu'une communauté linguistique reçoit d'une autre communauté. » Commentant cette définition, Agnès Steuckardt (2007) relève trois constituants de cette périphrase définitionnelle, qui signalent les caractéristiques-clés de l'emprunt : (1) la tête de syntagme: *forme d'expression*, (2) le verbe *reçoit* et (3) ses actants *une communauté linguistique/une autre communauté*.

Le syntagme *une forme d'expression* peut désigner un mot, mais aussi un tour syntaxique, un morphème, voire un phonème, même si l'enquête par le dictionnaire donne la préférence à l'emprunt lexical. Cette focalisation n'est cependant pas une restriction épistémologiquement coûteuse dans la mesure où l'emprunt lexical est généralement considéré comme la source des autres emprunts. A son tour, le verbe *reçoit* est employé dans un présent, dont, par définition, le bornage reste non défini. Par ailleurs, Steuckardt note que la "réception" d'un mot a lieu à un moment donné, tandis que l'emprunt lui-même peut être très éphémère, ou s'installer dans la durée. De toute façon, même quand l'emprunt est installé, il peut un jour être abandonné. En rapport avec le troisième terme *communauté linguistique*, Deroy suggère que l'on définisse d'une part la langue source et d'autre part la langue hôte.

Un anglicisme est un mot qui appartient à la langue anglaise, d'Angleterre ou d'Amérique, et qui est passé en français ou il est employé au même titre que les autres mots, d'abord timidement, avec des guillemets, des italiques ou des commentaires, par quelques personnes, puis sans précautions et plus ou moins

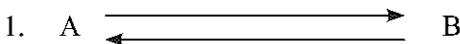
massivement (Rey-Debove & Gagnon, 1980). Parlant de l'origine et de la vie de l'emprunt, Rey-Debove & Gagnon (op. cit.) distinguent cinq mécanismes caractéristiques : (1) l'assimilation, (2) l'abrègement, (3) la productivité, (4) la circulation, et (5) le vieillissement.

L'assimilation graphique et/ou phonique découle de l'ancienneté de l'emprunt. C'est le cas de *redingote*, issu de l'anglais *riding coat*. En outre, il peut y arriver que certains mots bien assimilés à une époque soient re-anglicisés un peu plus tard, soit par respect de la graphie anglaise (*toste*, 1745; *toast* 1750), soit par oubli de la forme francisée (*cari* début 17<sup>me</sup> siècle ; *curry*, 1864).

L'abrègement porte sur une expression anglaise complète, trop longue et trop compliquée comme *camping* de *camping ground*, *girl* de *girl chorus*, *cross* de *cross country running*. Ceci a été contesté par beaucoup de puristes qui craignent que cet anglais détourné, pris pour de l'anglais véritable, n'augmente le nombre de « faux amis », mots semblables, mais de sens différents dans deux langues, qui ajoutent aux difficultés d'apprentissage du français et de l'anglais.

La productivité entre en scène lorsque l'emprunt est bien devenu un mot français. Il prend alors du même coup d'autres sens spécifiquement français. C'est le cas de *paddock* qui signifie « lit » ; *box* au sens de « place de garage » ; et lorsqu'il produit des dérivés selon des règles de la langue française comme c'est le cas pour *film*, *filmer*, *filmique*, *filmographique*, *filmothèque*. Cette productivité est généralement un signe d'une complète adoption. Néanmoins, elle n'est pas inéluctablement liée à la francisation de l'emprunt comme par exemple pour *shampooing*, *shampooiner*, *shampooineuse*.

La circulation concerne le reversement d'un mot qui a été déjà emprunté et assimilé en anglais. Le schéma le plus simple ce présente de la manière suivante :



Ceci veut dire qu'un mot qui, initialement, appartenait à la langue A fut emprunté et assimilé par la langue B, puis reversé plus tard dans la langue A. Ceci est illustré ci-dessous.

2. *Carton* (français)  $\longrightarrow$  *cartoon* (anglais)  $\longrightarrow$  *cartoon* (français)

3. *Festival* (ancien français)  $\longrightarrow$  *festival* (anglais)  $\longrightarrow$  *festival* (français).

En d'autres termes, de telles expressions sont des allers-retours, car elles ont été empruntées initialement au français. Ce genre d'emprunts tombe hors de la portée du présent article.

Pour ce qui est du vieillissement, Rey-Debove & Gagnon (1980) observent que « tout passe et tout lasse dans l'emploi des mots comme ailleurs, et les anglicismes n'échappent pas aux règles générales du renouvellement du lexique. » Le vocabulaire d'une langue acquiert des mots nouveaux et en abandonne de plus anciens, selon les besoins et les modes. Il arrive un moment où l'emprunt n'est plus une nouveauté et peut devenir un archaïsme. L'exemple le plus éloquent est celui du remplacement de *mackintosh* par *imperméable* et de *computer* par *ordinateur*.

## 1.2. De la typologie et des aspects linguistiques de l'emprunt

Il y a plusieurs façons de catégoriser l'emprunt en général et les anglicismes en particulier. Selon M. Pergnier (cité in Capuz 1997 : 82), « il y a de nombreuses façons de distinguer et de classer les faits de langue auxquels on applique le nom *d'anglicismes* : domaines d'emploi, fréquence, degré d'intégration, type d'interférence (lexical, syntaxique, idiomatique, etc.) » Cependant toutes ces classifications doivent être considérées comme complémentaires plutôt que mutuellement comparables étant donné, d'une part, qu'elles sont artificielles et manquent de validité complète, et d'autre part, qu'elles ne peuvent pas inclure tout tous les facteurs intervenant dans une situation sociolinguistique donnée (Capuz 1997: 82). C'est ainsi que, proposant une typologie d'anglicismes dans le français canadien, Lionel Meney (in Capuz, idem) montre qu'une classification d'emprunt devra prendre en considération les facteurs sociolinguistiques comme le sexe, le statut social, la situation communicationnelle, et le jargon. En définitive, Els Oksaar (in Capuz, ibidem) émet des objections globales à la validité d'une classification de l'emprunt linguistique pour deux raisons: d'une part, l'impossibilité de mettre sur pied une typologie générale d'emprunt sur base de quelques langues orientales seulement; et d'autre part, l'insuffisance des systèmes classificatoires actuels d'inclure toutes les possibilités de procédés et de résultats d'intégration linguistique. Ceci implique que toute classification de l'emprunt restera partielle et imparfaite. Néanmoins, la typologie établie par chaque linguiste, doit, à notre sens, se conformer à la tâche en présence et aux objectifs d'étude que le chercheur s'est assignés.

Quant aux termes qui peuvent être empruntés, il y a lieu de noter que toutes les unités linguistiques sont susceptibles de passer d'une langue dans une autre. C'est-à-dire que nous n'empruntons pas que des mots, mais aussi d'autres unités linguistiques qui lui sont inférieures ou supérieures. D'autre part, l'emprunt ne concerne pas toujours le signe complet. Il peut parfois porter sur son expression ou son contenu seulement. En termes clairs, on peut emprunter le mot

ordinaire, mais aussi le sigle ou l'acronyme, qui fonctionnent comme des mots (par exemple *K.O.*, *laser*), la locution (*On the rocks*) et la phrase proverbiale (*Time is money*) et des préfixes *-ing* (Rey-Debove & Gagnon 1980). Dans cette veine, ces auteurs distinguent trois types d'emprunts : (1) l'emprunt formel, (2) l'emprunt sémantique, et (3) le calque.

On parle de l'emprunt formel lorsque le sens d'un mot emprunté est mal connu ou méconnu ; et qu'un contresens parvient à être entériné, de telle sorte que l'emprunt véritable se limite à la suite matérielle des lettres et des sons. Tel est le cas de *smoking*, *speaker*, *slip*, etc. et de *pressing* qui sont de faux amis ; et de *carter*, un nom propre d'une personne, mais qui est utilisé pour désigner un objet en français. Ces emprunts purement formels sont qualifiés de "faux anglicismes" ou "pseudo-anglicismes".

Inversement, lorsque nous empruntons un mot anglais qui a son sosie en français, nous accrochons une signification étrangère à un mot français déjà existant, de telle sorte que l'emprunt véritable se limite au sens : *approche* (*approach*, « manière d'aborder un sujet »), *audience* (*audience*, « auditoire »), *caravane* (*caravan*, « roulotte »), *conventionnel* (*conventional*, « non atomique »), *alternative* (*alternative*, « chacune de deux solutions possibles »). Ces emprunts cachés sont dits "emprunts sémantiques", et sont souvent jugés comme de faux sens, des fautes de français. C'est qu'une violence est faite à la langue, qui est d'autant plus insidieuse qu'elle n'apparaît pas formellement. Mais la différence est faible entre un sens nouveau produit en français et un sens emprunté, et la situation contraire surtout pour des personnes bilingues qui voient "les faux amis" reconnus comme de vrais amis, qui sont des termes ayant le même sens en anglais et en français.

Le calque n'est pas un emprunt de lemmes mais plutôt de sens seuls. Il est probablement le type d'emprunt le plus subtil et consiste en la traduction littérale d'un mot composé de telle sorte que le français, non seulement désigne la même chose, mais conserve le même sens. C'est ainsi qu'en français, lorsque nous disons *lune de miel* pour l'anglais *honey moon* (les premiers temps du mariage), nous signifions la même image conservée d'une langue à l'autre. Etant donné qu'il peut y avoir des différences de structures quand on traduit d'une langue A à une langue B, il est pertinent de signaler que la traduction littérale qui donne le calque peut maintenir ou non l'ordre des mots du composé anglais, selon l'ordre attendu en anglais.

Par ailleurs, l'emprunt peut être aussi catégorisé selon le niveau de langue qu'il affecte. Ainsi les six catégories d'anglicismes se dégagent-elles :

(1) anglicismes sémantiques, (2) anglicismes lexicaux, (3) anglicismes syntaxiques, (4) les anglicismes morphologiques, (5) les anglicismes phonétiques, et (6) les anglicismes graphiques (<<http://membres.multimania.fr/anglicismes/menu.html>18/11/2011>).

Les anglicismes sémantiques sont les plus courants. Ici on peut mentionner d'abord le cas où les mots français employés dans un sens à un anglais ressemblant et qui a connu une évolution différente (ex. : *pamphlet*) ; et ensuite le cas où une expression est créée avec des mots français par traduction littérale de l'expression anglaise (ex. : *être sous l'impression que*). L'anglicisme lexical est le plus visible et le plus facile à corriger. Il s'agit ici d'un mot ou expression anglaise empruntée tel quel (ex. : *kick, flowchart*) ou auxquels on donne une terminaison française (ex. : *checker, timer*).

L'anglicisme syntaxique est le plus dangereux et le plus insidieux. Il consiste en un calque d'une construction propre à la langue anglaise dans l'emploi des prépositions (ex. : *siéger sur un comité*) ou de la voix passive (ex. : *brochure à être distribuée*), etc.

L'anglicisme morphologique, lui, consiste par exemple, en une erreur due au mauvais emploi du nombre (ex. : *douanes*), à la formation d'un mot (ex. : *direct* pour *directement*) ou portant sur la terminaison (*completion*). Quant à l'anglicisme phonétique, il découle de la faute de prononciation d'un mot (ex. : *cents, interview*). Enfin, on parle de l'anglicisme graphique lorsqu'un mot s'orthographie dans une forme apparentée à la forme anglaise (ex. : *adresse*), ou un mot qui ne suit pas les règles françaises de ponctuation et d'abréviation (ex. : *blvd* pour *boulevard*, et *Mr.* pour *Monsieur*.)

Comme on peut le constater, ces différentes catégories peuvent intersecter à divers degrés. Par exemple, l'anglicisme lexical peut être considéré comme phonétique s'il s'agit d'un mot emprunté de la langue anglaise et qui continue à se prononcer en français comme en anglais. Toujours dans cet ordre d'idées, l'emprunt lexical peut être aussi en même temps un emprunt graphique si le mot garde son orthographe anglaise. Pour ce qui concerne la présente étude, nous optons pour la classification formelle. Aussi allons-nous seulement tenir compte de la morphologie et du sens du terme emprunté.

### 1.3. Des aspects extralinguistiques de l'emprunt

Parlant de différentes manières de percevoir l'emprunt, Rey-Debove & Gagnon (1980) affirment qu'on peut s'intéresser à l'emprunt linguistique en lexicologue, mais aussi en sociologue et en historien.

### 1) L'emprunt de nécessité

Il existe de ce point de vue deux types d'emprunt : les uns, parfois appelées xénismes, servent à parler de réalités passagères qui n'existent pas en France (le *breakfast*, le *cowboy*) ; les autres désignent des réalités étrangères acclimatées en France (le *whisky*, le *clown*, le *week-end*). Le premier type est généralement assez stable, mais il offre peu d'occurrences puisqu'il se limite au discours sur l'Angleterre ou l'Amérique.

### 2) L'emprunt de luxe et la mode

Le type d'emprunt le plus mal toléré est fait d'un mot étranger dénommant une réalité française qui a déjà un nom en français. Ainsi en est-il de *soda* pour *eau de Seltz* ; *attaché-case* pour *mallette* ; *night club* pour *boite de nuit*. On a alors le sentiment que des mots français sont ou doublés ou évincés ; et que ce qui était tout à l'heure un enrichissement constitue à présent une redondance ou une substitution mutilatrice. Cet emprunt est souvent appelé "emprunt de luxe". Il s'oppose à l'emprunt des mots liés aux réalités étrangères, qui est un "emprunt de nécessité".

Ce qui est remarquable, c'est que l'on voit à chaque instant que nécessité ne fait

pas loi. L'anglais nous offre le mot *nut*, terme générique dont des locuteurs ont besoin pour nommer les cacahuètes, noix de cajou, amandes et noisettes que l'on mange à l'apéritif et qu'on ne peut appeler noix (angl. *Walnut*) sous peine de confusion. Or, ce mot n'est presque pas utilisé.

D'autre part, on sait que dans toute langue existent des synonymes. En français, on compte ainsi plusieurs mots pour désigner la même chose ou presque. Il n'est pas certain non plus que l'emprunt de luxe ne soit pas quelque peu différent du mot français existant. La différence peut se trouver dans l'objet désigné et son contexte, dans la signification, dans l'emploi du mot ou dans les connotations (associations d'idées) qu'il déclenche.

Enfin, c'est faire bon marché de la fonction symbolique des mots. Un mot nouveau donne l'illusion d'une chose nouvelle. Cette illusion cependant ne constitue pas un luxe, mais une nécessité. On dit d'ailleurs que la mode, qui feint de changer notre univers, est un éternel recommencement. Or, il s'agit ici des mots nouveaux, tout autant que des choses nouvelles, qui alimentent notre besoin de changement. Ceci veut dire que le social ou le culturel peut se réverbérer dans la langue, à telle enseigne qu'on n'emprunte que des expressions servant à désigner la réalité en vogue.

## II. De L'analyse Du Corpus

### 2.1. De l'analyse morphosémantique des anglicismes

Notre corpus contient 50 anglicismes. Pour des raisons de commodité et de cohérence, les mots qui entretiennent des rapports étroits portant sur le masculin et le féminin sont traités ensemble. En outre, les anglicismes seront regroupés selon un critère formel. Nous parlerons ainsi des anglicismes ayant gardé la forme anglaises et de ceux déjà assimilés par la langue française. Cela ne veut pas dire que tous les termes considérés dans la première catégorie sont immanquablement de vrais anglicismes. Cependant, cette catégorisation ne présente pas un cloisonnement étanche. En d'autres termes, certains items placés dans une catégorie donnée peuvent bien convenir dans l'autre et vice-versa. Ceci est le cas, par exemple, des anglicismes ayant gardé leur morphologie anglaise mais qui peuvent, à certains points de vue, être considérés comme assimilés compte tenu de leur inflexion pour le pluriel.

Toujours dans la même veine, cette catégorisation n'exclut nullement pas d'autres facteurs décrits ci-haut. Ceux-ci doivent intervenir de concert pour la meilleure compréhension d'un anglicisme donné.

#### 2.1.1. Identité formelle

##### 1) Baby-sitter

Ce terme est un nom. Il signifie « Personne rémunérée pour garder un bébé, un jeune enfant, à la demande des parents » (DU). Son pluriel est *baby-sitters*. Ce mot couvre le même champ sémantique qu'en anglais et est soudé *babysitter*. Quant au genre, il est double dans les deux langues. On dit alors que le mot est *dual*.

##### 2) Barmaid vs barman

Le premier terme est un nom féminin. Il est composé de deux mots *bar* (bar) et *maid* (servante). Il signifie « Serveuse d'un bar » et a comme pluriel *barmaids*. Le deuxième est masculin et forme son pluriel en *barmen*, comme en anglais. Il est composé comme le premier de deux mots *bar* (bar) et *man* (homme) et signifie « serveur d'un bar ».

Il sied d'observer que ces deux termes couvrent le même champ sémantique que leurs homologues anglais. Cependant, le premier est sexiste alors que le deuxième ne l'est pas. Ceci est dû au fait que le mot *man* (homme) est neutre

en connotation alors que *maid* (servante) est associé avec une servante et est donc connoté négativement.

Toutefois, malgré l'existence de ces deux mots, le terme *bartender* est adopté en anglais comme terme indifférencié pour désigner *barmaid* et *barman*, mais qui n'est pas adopté en français. Ce dernier dérive du verbe *to tend* (servir). Dans ce terme, l'accent est mis sur le travail plutôt que sur le sexe de la personne exerçant ce travail.

### 3) Bookmaker

Ce terme dérive de la composition de deux mots anglais *book* (livre) et *maker* (celui qui fait). Il signifie « Personne qui prend et inscrit les paris sur les courses de chevaux » (DU). Ce terme a gardé son le même sens original que dans la langue source. Cependant, la différence se trouve dans le fait qu'il est masculin en français alors qu'en anglais il est un nom à double genre (dual). C'est ce qui en fait un terme sexiste en français.

### 4) Boy

Ce terme est un nom masculin dérivant de l'anglais *boy* (garçon). Il a les dénnotations suivantes : (1) « dans les pays autrefois colonisés (Asie, Afrique, Océanie, etc.), employé de maison indigène », (2) « (Afrique) Serveur, dans un café, un restaurant, etc. » et (3) « Danseur de music-hall » (DU).

Sur le plan sémantique, ce terme a connu simultanément un élargissement et un glissement de sens. D'une part parce qu'il porte d'autres sens supplémentaires non attestés en anglais, et d'autre part parce qu'il s'applique aussi bien aux adultes qu'aux enfants. Par contre en anglais, il est employé dans les mots composés pour désigner une personne qui fait un travail quelconque comme dans *delivery boy* (garçon de livraison) et est considéré comme offensif lorsqu'il est employé pour désigner un adulte.

En réalité, le terme *boy* est un faux anglicisme qui est sexiste parce que notamment dans ses dénnotations (1) et (2), il est employé pour désigner un homme tout autant qu'une femme, bien que dérivant d'un mot masculin.

### 5) Boy-scout

Ce terme est masculin et dérive de *boy* (garçon) et *scout* (éclaireur). Il signifie alors littéralement « garçon éclaireur ». Il est un terme vieilli signifiant « scout » et dans le langage familier, il signifie « idéaliste naïf » (NPR). Son féminin *girl scout* n'est pas attesté.

## 6) Businessman

Le mot *businessman* est un masculin composé de *business* (affaires) et de *man* (homme). Qui Il a comme pluriel *businessmans* ou *businessmen* et signifie « homme d'affaires » (NPR). Il est sexiste d'abord parce qu'il est employé comme générique alors qu'il est explicitement masculin. En plus, son féminin *businesswoman* n'est pas usité en français.

## 7) Clapman

Ce terme est un pseudo-anglicisme formé de *clap* « un petit tableau sur lequel est numérotée chaque prise de séquence d'un film, muni d'un claquoir signalant le commencement de chaque tournage de plan » ; et de *man* (homme). Son pluriel est *clapmans*. Il signifie : « personne qui manœuvre le clap » (NPR). Ce terme est aussi sexiste car, bien que masculin, il peut aussi désigner une femme.

## 8) Clergyman

Ce terme est composé de *clergy* (clergé) et *man* (homme). Il est masculin et devient *clergymans* ou *clergymen* au pluriel. Il signifie « pasteur Anglo-Saxon » (NPR). En anglais, ce terme signifie seulement un prêtre ou ministre dans une église chrétienne. Il y a alors rétrécissement de sens en français. Vu son comportement syntaxique, notamment dans la formation du pluriel, il est tantôt considéré comme anglais ou comme déjà francisé.

## 9) Call-girl

*Call-girl* est un nom féminin composé de deux mots anglais *call* (appel) et *girl* (fille). Il signifie « prostituée avec laquelle on prend contact par téléphone » (DU) et a comme pluriel *call-girls*. Ce terme a gardé la même portée sémantique qu'en anglais.

## 10) Cameraman

Le terme *cameraman* est explicitement masculin. Il est composé de *camera* (camera) et *man* (homme). Il forme son pluriel en *cameramen*. Il est le « synonyme (Officiellement déconseillée) de cadreur. » Il est ainsi un terme de l'audiovisuel signifiant « personne chargée du maniement d'une camera, opérateur de prises de vues » (DU). Ce terme a aussi conservé son sens anglais. Néanmoins, son féminin *camerawoman* (cadreuse) n'est pas emprunté en français et c'est à ce titre qu'il que le terme est sexiste.

### 11) Challenger

Ce terme est masculin. Il a les dénnotations suivantes (1) « concurrent à un challenge (épreuve sportive dont le vainqueur garde un prix, un titre, jusqu'à ce qu'un concurrent le lui enlève, et par extension, défi) pour tenter de ravir son titre au champion » et par (2) « par extension, rival ». Ce terme a aussi conservé son sens anglais. Par contre, il est sexiste en français par ce que, si en anglais il est indifférencié (dual), en français il est du masculin.

### 12) Coach

*Coach* est un terme masculin. Il forme son pluriel en *coaches*. C'est un terme de sport qui signifie « Entraîneur d'une équipe, d'un athlète de haut niveau. »

Il couvre partiellement le champ sémantique de *coach* en anglais, qui peut en plus désigner une personne qui dispense des leçons privées à quelqu'un pour le préparer à un examen. Ce dernier sens peut avoir métaphoriquement découlé du premier, du fait qu'un examen est conceptualisé comme un match. Quant au genre, *coach* est à double genre en anglais, alors qu'en français, il est masculin. Ce qui le rend sexiste.

### 13) Cover-girl

Le mot *cover-girl* est féminin. Il est composé de deux termes anglais *cover* (couverture) et *girl* (fille) et signifie « jeune femme qui pose pour les photographes de mode » (DU). Ce terme présente une petite nuance de sens et de forme. *Cover girl* signifie en anglais « une jeune femme dont la photographie est posée sur la couverture d'un journal. » Il peut se traduire littéralement par « fille de la couverture ».

Il est un composé en anglais de deux mots séparés alors qu'en français les deux mots sont reliés par un trait d'union. Il est sexiste parce qu'il implique que seules les femmes posent pour des photographes de mode. Il sied ici de signaler que dans ce sens, la femme est vue comme un objet sexuel pour la seule réjouissance du mâle. Ceci ce confirme par la considération du sexe féminin comme argument pouvant convaincre dans la publicité (Mweze 2006).

### 14) Cow-boy

Terme masculin formé de deux mots anglais *cow* (vache) et *boy* (garçon), *cow-boy* signifie « gardien de bétail ou des chevaux dans les ranches du Far West. » Le terme H-garde le même sens, à cette exception près qu'en anglais il

est soudé alors qu'en français ses constituants sont réunis par un trait d'union. Comme en anglais cependant, il est sexiste car il implique que le travail de bouvier est la propriété exclusive des hommes. Il s'agit ici d'un emprunt de nécessité, visant à parler de la réalité extérieure au monde français.

### 15) Driver

*Driver* est un nom masculin. Il est dérivé du verbe anglais *to drive* (conduire), auquel on a adjoint le suffixe *-er* qui dénote l'agent. Il signifie « joueur qui exécute un drive » ou « conducteur d'un véhicule, d'un animal » (NPR). Ce terme a connu un élargissement de sens car, en anglais, il ne s'emploie que pour désigner une personne qui conduit un véhicule. Le sens de celui qui conduit un animal étant rendu par le terme *rider*.

En outre, le français a assimilé le verbe anglais *to drive*, qui est devenu *driver*, et duquel est dérivé le terme *driveur*, qui recouvre le même sens que le terme anglais *driver*. Si en anglais *driver* est un terme générique, en français il est devenu masculin.

### 16) Gagman

Terme masculin, *gagman* dérive de *gag* (un terme du cinéma ou de la télévision, qui signifie « effet comique rapide, burlesque » et par extension, « situation burlesque ») et *man* (homme). Il a comme pluriel *gagmans* ou *gagmen* et signifie « auteur des gags » (NPR).

Il s'agit ici d'un pseudo-anglicisme, car le mot n'est pas attesté en anglais. Il se révèle sexiste en ce sens qu'il est masculin, mais s'applique indistinctement pour désigner les hommes aussi bien que les femmes.

### 17) Gentleman

Le mot *gentleman* est masculin et dérive de deux mots anglais *gentle* (calme et gentil) et *man* (homme). En outre, il forme ses pluriels *gentlemen* comme en anglais. Il signifie « homme parfaitement bien élevé, qui se conduit en toutes circonstances avec tact et élégance » (DU). Il garde le même sens qu'en anglais, mais le fait que son féminin correspondant *lady* n'est pas aussi usité en français relève du sexisme.

### 18) Gentleman's agreement.

Du genre masculin, l'expression *gentleman's agreement* respecte la règle de la formation française du pluriel : des *gentlemen's agreements*. Il est un cas possessif du terme précédent et peut littéralement se paraphraser comme « accord d'un gentil homme ». Il désigne un « accord diplomatique entre deux peuples, ayant la valeur d'un engagement de principe conclu entre gens d'honneur », et par extension, un « accord verbal, ne reposant que sur la bonne foi des parties » (DU). Il est le synonyme du calque gentilhomme « homme de naissance noble ». Il peut être considéré comme sexiste à deux points de vue. Premièrement, le mot *lady's agreement* n'existe ni dans la langue source ni dans la langue cible. Deuxièmement, le mot implique qu'il n'y a que les hommes qui peuvent faire de la diplomatie d'une part ; et d'autre part qu'il n'y a qu'eux qui soient capables de se faire confiance. Cette connotation de la langue source se retrouve telle quelle en français.

### 19) Gentleman-farmer

Ce terme est masculin. Il dérive des mots anglais *gentleman* (gentilhomme) et *farmer* (fermier) et signifie littéralement « gentilhomme fermier ». Il peut avoir comme pluriel *gentlemans-farmers* ou *gentlemen-farmers*. Il désigne un « propriétaire foncier qui vit sur ses terres et s'occupe de leur exploitation » (NPR). Il a connu un glissement de sens car en anglais un *gentleman farmer* est une personne qui possède une ferme comme passe-temps mais n'en vit pas. Ce terme est sexiste car, comme nous pouvons le constater dans la partie sémantique, le terme *propriétaire* renvoie aux hommes ainsi qu'aux femmes. Cependant, le mot présuppose que seuls les hommes sont concernés.

### 20) Girl

Ce terme est féminin et signifie « danseuse d'un ballet, d'une troupe, au music-hall ». Ce terme provient de l'anglais *girl* (fille). Il s'agit en plus d'un faux anglicisme, résultant de l'abrègement de *girl band* (bande des filles ; ballet), un groupe de jeunes femmes qui chantent et dansent sous le rythme d'une musique populaire. On y note aussi glissement de sens. Le terme demeure néanmoins sexiste car il désigne des femmes adultes comme si elles étaient des jeunes filles.

### 21) Interviewer

Ce nom est masculin. Il est un anglicisme dérivé du verbe anglais *to interview* (interviewer), auquel on a ajouté le morphème dérivationnel *-er*, pour le substantiver. Il couvre le même champ sémantique dans les deux langues. Il signifie

« personne qui interviewe » (DU). Le mot *interviewer* est un anglicisme qui conserve sa forme et son sens originel que dans la langue cible. Cependant, il a restreint son genre. De nom dual en anglais, il est devenu masculin en français.

Par ailleurs, le français a, non seulement emprunté le nom *interviewer*, mais il a aussi calqué le verbe *to interview* (interviewer), qui à son tour est devenu productif et a donné naissances aux termes *intervieweur* et *intervieweuse*. En d'autres termes, *intervieweur* et *intervieweuse* sont la résultante de l'assimilation du verbe anglais *to interview*, auquel on a ajouté les suffixes dérivationnels français afin de former des substantifs, sur le modèle de *jouer - joueur/joueuse*.

Une autre explication, qui est tout aussi valable que la première, est que les termes *intervieweur* et *intervieweuse* sont des calques de l'anglais *interviewer*. Quant au genre, *interviewer*, qui est à double genre en anglais, est devenu masculin en français.

## 22) Jazzman

*Jazzman* est un pseudo-anglicisme formé de *jazz* (*jazz*) et *man* (homme). En plus, il forme son pluriel selon la règle de la langue anglaise en *jazzmen*. Il signifie « musicien de jazz » (DU). Quoique ces deux composantes soient de l'anglais, le composé lui-même ne l'est pas. Quant au genre, il est masculin et à ce titre, il rend ce terme sexiste car il implique alors la pratique exclusive du jazz par les hommes.

## 23) Lady

Ce terme est féminin. Il a comme synonyme français le mot *dame*. Ses dénnotations sont les suivantes : (1) « titre donné aux femmes des lords et de chevaliers », et par extension (2) « dame anglaise, femme élégante, distinguée » (NPR). Ce terme a connu un rétrécissement de sens. Par contraste, il implique un sexisme à cause du fait qu'il est ambigu. Il peut en effet d'une part désigner une femme noble, et d'autre part l'épouse d'un noble.

## 24) Lord

Le terme *lord* est masculin. Il provient d'un terme anglais de même forme et de même genre. Il désigne « en Grande Bretagne, [le] titre porté par les pairs du royaume, les membres de la Chambre des lords, et les titulaires de certaines hautes fonctions » (DU). Il s'agit ici d'un anglicisme de nécessité qui a gardé son sens anglais.

### 25) Leader

Le mot *leader* est masculin et est emprunté de l'anglais. Il a les dénnotations suivantes (1) « chef ou personne en vue, dans une organisation, un pays » et par extension « personne qui prend la tête d'un groupe, d'un mouvement », et (2) « sportif, sportive, ou équipe qui est en tête dans une compétition » (DU). Ce terme a conservé son sens anglais mais a pu changer de genre, passant du double genre (dual) au masculin. C'est en ceci qu'il est sexiste.

### 26) Midship

Il s'agit d'un faux anglicisme issu de l'abrègement du terme anglais *midshipman*, qui peut se traduire littéralement par « homme du milieu du vaisseau ». Il signifie tour à tour (1) « aspirant dans la marine anglaise », et (2) « enseigne de vaisseau de deuxième classe, dans la marine française » (NPR). Il se constate un élargissement de sens de cette forme tronquée de l'anglais *midshipman*.

### 27) Miss

Ce terme est un nom féminin qui signifie « mademoiselle », en parlant d'une Anglaise ou d'une Américaine ou une « demoiselle anglaise » (NPR). Il a comme pluriel *miss* ou *misses*. Il est un emprunt de nécessité visant à parler d'une réalité étrangère. Cependant, il a connu un rétrécissement de sens car dans la langue source, il signifie tout simplement « demoiselle ».

### 28) One man show

Cette locution substantivale est masculine. Elle est formée de l'adjectif *one-man* (une personne) et du nom commun *show* (exhibition). Elle signifie « spectacle de variétés donné par un artiste seul en scène » et est le synonyme officiellement recommandé de « spectacle solo ou solo » (DU). A cet effet, elle garde le même sens qu'en anglais.

Par contre, elle est sexiste car elle utilise le terme *man* comme générique. En plus, l'adjectif anglais *one-woman* (une femme), employé pour désigner les femmes y correspondant n'est pas attesté.

### 29) Pin-up

Ce terme est un nom féminin invariable dérivé de deux mots anglais *pin* (épinglé) et *up* (dessus). Il signifie « jolie fille peu vêtue dont on épingle la photo au mur » et par extension, « jolie fille d'allure affriolante » (DU). Ce terme est un vrai anglicisme ayant gardé la forme et le sens anglais. Cependant, l'anglais ajoute une autre dénnotation de « la personne dont la photographie » peut être

ainsi utilisée », qui est absente de la langue française. En outre, le français semble sexiste en ceci qu'il restreint le sens aux femmes, alors que l'anglais réfère à des personnes sans distinction. En fait, le français est explicite et direct tandis que l'anglais est implicite.

### 30) Play-boy

Ce terme est masculin. Il a comme constituants immédiats les termes *play* (jeux) et *boy* (garçon). Il désigne un « jeune homme au physique séduisant, connu pour sa vie facile et ses succès féminins » (DU). Ce terme a gardé la même forme que l'anglais, mais présente un petit écart de sens : « un homme riche qui passe son temps à se réjouir. » Le sexisme se trouve dans l'absence d'un terme pouvant désigner une femme qui se retrouverait dans la même condition. Cette absence se constate tant en anglais qu'en français.

### 31) Policeman

Ce terme est masculin et dérive de deux termes : *police* (police) et *man* (homme). Il devient *policemens* ou *policemen* au pluriel. Il a comme dénotation « agent de police, en Grande-Bretagne et dans les pays britanniques » (NPR). Du point de vue sémantique, il a maintenu son sens anglais. Cependant, avec l'usage non sexiste, ce terme est maintenant considéré comme masculin et devient *policewoman* au féminin. Pour désigner indistinctement les deux genres, *policeman* et *policewoman* sont remplacés par *police officer*. Le français semble sexiste étant donné qu'il continue à employer le terme *policeman* comme générique.

### 32) Recordman/recordwoman

Du point de vue morphologique, le terme *recordman* est dérivé de deux mots anglais : *record* (record) et *man* (homme). Son féminin est *recordwoman*, formé selon le même processus. Tous deux forment leur pluriel selon les règles de l'anglais. *Recordman* signifie en sport « personne qui détient un record » (DU). Il s'agit ici de faux anglicismes, car l'anglais emploie un autre mot *record holder* pour la même réalité. Enfin, le terme français met l'accent sur le sexe de la personne alors que l'anglais met l'accent sur le fait de détenir le record. Il utilise ainsi le mot dans un double genre.

### 33) Rugbyman

Ce terme est lui aussi un faux anglicisme résultant d'une composition de deux termes anglais *rugby* (rugby) et *man* (homme) et dont le pluriel est *rugby-men*. Il désigne un « joueur de rugby » (DU). Par ailleurs, il n'est pas lexicalisé dans la langue anglaise. Ce terme est sexiste en ceci qu'il est masculin mais

s'emploie pour désigner tous les joueurs de rugby indistinctement. En fait il s'agit ici d'un sexisme importé de la langue source et qui est dû à l'emploi du terme masculin *man* (homme) comme générique.

### 34) Scout

Ce terme est à la fois nom et adjectif et devient *scoute* au féminin. Comme nom, il signifie « un garçon ou une fille, adolescent(e) qui adhère à un mouvement de scoutisme ». Dans ce sens, pour désigner une fille, on emploie le plus souvent les termes *guide* ou *jeannette*. Par contre comme adjectif, il a les sens suivants : (2) « qui a rapport aux scouts, au scoutisme » et péjorativement « naïvement idéaliste » (DU).

Il s'agit d'un anglicisme assimilé car se comportant selon les règles de la langue française. Ce terme a gardé le même sens qu'en français, mais il sied de signaler qu'il a évolué en français pour devenir aussi un adjectif alors qu'en anglais, il est nom et verbe.

Si dans cette dernière langue il est à double genre quoiqu'initialement employé pour désigner les garçons exclusivement, en français, comme déjà dit plus haut, il est masculin mais tout de même accommode la possibilité d'avoir un féminin correspondant. Une fois de plus, le français s'acharne à insister sur le sexe de la personne désignée.

### 35) Self-made man

Ce terme dérive de la composition de l'adjectif anglais *self-made* « qui s'est fait soi-même » et du terme masculin *man* (homme). De ce fait, il est masculin. Il signifie « homme qui ne doit qu'à lui-même sa situation sociale. » il s'agit d'un vrai anglicisme, qui garde ~~car gardant~~ le même sens.

Par ailleurs, le terme *self-made* n'est pas lexicalisé comme substantif. Il l'est uniquement comme adjectif. Ceci résulte du fait qu'en anglais, on évite de lui donner connotation ~~Pair~~ sexiste. Ceci fait que ce terme est sexiste car il continue à considérer le terme *man* comme générique alors que cette situation a considérablement changé en anglais.

### 36) Sponsor

Ce terme est masculin. Il dénote une « personne privée ou morale qui pratique le mécénat d'entreprise. » Il est dans ce sens synonyme de *commanditaire* (DU). Comme nom, ce terme a les dénnotations suivantes en anglais: (1) une

personne ou organisation qui paie pour un programme à la radio ou télévision, ou pour un concert ou un événement sportif, généralement en contrepartie à une publicité ; (2) une personne qui accepte de donner de l'argent à quelqu'un comme bienfaisance si la personne réussit à accomplir une activité particulière ; (3) une personne ou organisation qui appuie quelqu'un en payant sa formation ou son éducation ; (4) une personne qui introduit et appuie une proposition d'une nouvelle loi ; (5) une personne qui accepte d'être officiellement responsable d'une autre ; et (6) une personne qui présente un enfant pour le baptême ou la confirmation.

Comme nous pouvons le constater, le terme *sponsor* en français ne garde qu'un des sens du terme *sponsor* en anglais. Quant au genre, ce terme est générique en anglais alors qu'en français, il est masculin.

### 37) Superman

Ce terme est un nom masculin résultant de la préfixation du morphème *super-* au nom masculin *man* (homme). Son pluriel est *supermen*. Il signifie un « héros qui met sa force colossale et ses pouvoirs surhumains au service du bien » (DU). Il a la même portée sémantique qu'en anglais. Son féminin anglais *superwoman* n'est pas attesté en français.

### 38) Taximan

*Taximan* est un faux anglicisme du genre masculin, formé de deux mots anglais *taxi* (taxi) et *man* (homme), et qui a son pluriel en *taximen* ou *taximans*. Il *mais* n'est pas attesté en anglais. Il constitue un africanisme et signifie un « chauffeur de taxi ». Etant donné que son féminin *taxiwoman* ne figure pas en français, le terme masculin seul est employé pour désigner les personnes de deux sexes, malgré la présence du morphème *man* (homme) qui est explicitement masculin.

### 39) Teenager

Ce terme est générique et garde sa morphologie anglaise. Il signifie « adolescent(e) de 13 à 19 ans ». Sur le plan sémantique, il y a maintient du sens anglais.

### 40) Tennisman

Ce terme est un pseudo-anglicisme car il n'est pas attesté en anglais. Il est masculin et dérive de la composition de *tennis* et *man* (homme) à l'instar de

*sportsman*. Il forme son pluriel en *tennismans* ou *tennismen* et signifie « joueur de tennis » (NPR). Il est un terme sexiste en ceci que, morphologiquement, il est masculin mais étant donné que son féminin est inexistant, il passe également comme générique.

#### 41) Wattman

Ce terme est un faux anglicisme masculin dérivant de *watt* (du nom du physicien James Watt) et de *man* (homme). Il signifie « ancien conducteur d'un tramway électrique » (NPR). Il devient *wattmans* au pluriel. Etant explicitement masculin comme le témoigne sa morphologie, ce terme est sexiste, bien qu'il soit considéré comme générique.

#### 42) Yachtman ou yachtsman

Il s'agit d'un anglicisme vieilli résultant de la composition de *yacht* et *man* (homme). Il a comme pluriel *yachtmans* ou *yachtmen*. Il signifie « homme qui pratique le yachting (pratique de la navigation de plaisance, et en particulier de la voile » (NPR). Ce terme couvre le même champ sémantique que dans la langue prêteuse. Il est aussi sexiste car il est masculin mais considéré comme générique. En plus, son féminin *yachtswoman* n'est pas attesté en français.

### 2.1.2. Assimilation

#### 3) Boy-chauffeur

Ce mot est un nom masculin formé de l'anglais *boy* et du français *chauffeur*. Il s'agit ici d'un africanisme signifiant « aide d'un chauffeur de camion » (DU). Il forme son pluriel en *boys-chauffeurs*. Une fois de plus, le terme *boy* ainsi employé est un pseudo anglicisme étant donné que son sens a glissé. Comme le terme précédent, *boy-chauffeur* est sexiste, car pouvant désigner un homme ou une femme.

#### 4) Boy-cuisinier

Ce terme est un nom masculin. Il est composé du terme anglais *boy* et du français *cuisinier*. Il est également un africanisme signifiant « employé de maison chargé de la cuisine, du ménage et du service à table » (DU). Il a comme pluriel *boys-cuisiniers*. Il est aussi sexiste que le précédent car il peut être employé pour désigner les êtres de deux sexes.

### 5) Boyerie

Ce mot féminin est un africanisme vieilli. Il signifie (1) « local ou logent les domestiques », (2) « local ou travaillent les domestiques », et (3) « domesticité » (ensemble des domestiques) (DU). Ici, le français a assimilé le mot *boy*, auquel il applique le suffixe dérivationnel *-erie* pour créer un nouveau mot *boyerie* à l'instar de *porche – porcherie*, mais qui n'est pas attesté dans la langue prêteuse.

A ce point de vue, ce terme est sexiste. Il dérive du mot masculin et peut se paraphraser entre autre par « l'ensemble des boys » (domesticité). Or, dans cet ensemble, on trouve aussi des femmes mais dont on ne fait pas cas. Il découle de cette observation qu'à l'origine, ce travail n'était exercé que par les hommes.

### 6) Boyesse

Ce mot est un nom féminin qui est aussi un africanisme vieilli. Il a les dénnotations suivantes : (1) « bonne à tout faire », et (2) « bonne d'enfants » (DU). Ici, le français a également assimilé le mot *boy* auquel il applique le suffixe dérivationnel *-esse*, employé en français pour créer un mot féminin à partir du masculin comme dans *abbé – abbesse*. Le nouveau mot ainsi créé n'est pas attesté dans la langue source. Il s'agit une fois encore d'un pseudo-anglicisme, car il y a glissement de sens. Ici le terme anglais correspondant à *boy* est *girl*, mais qui justement figure en français, mais avec un sens différent.

### 7) Kidnappeur

Ce terme est masculin et a pour féminin *kidnappeuse*. Du point de vue de sa forme, deux types d'explications peuvent être données. D'une part, il est dérivé du verbe *kidnapper*, qui à son tour est un calque du verbe anglais *to kidnap*, auquel se sont adjoints les suffixes d'agent *-eur/euse*. D'autre part, il est le calque direct du nom anglais *kidnapper*. Dans tous les deux cas, ces termes ont été assimilés et sont devenus productifs. Sur le plan sémantique, *kidnappeur* signifie « personne qui kidnappe ». Etant donné qu'il n'y a pas de terme indifférencié pour désigner indistinctement les deux sexes, il est vrai que le masculin sera employé pour jouer ce rôle. Ce qui est discriminatoire.

### 8) Lord-maire

Ce terme est masculin. Il est un calque du terme anglais *Lord Mayor*, mais qui contient le terme anglais *lord* et le terme français *maire*. Il signifie « maire élu de certaines grandes villes britanniques » (NPR). Sur le plan sémantique, il y a maintien de sens. Il s'agit ici d'un sexisme, car le mot calqué est masculin,

tandis que le féminin correspondant *mayoress* ou *lady mayor* n'est pas attesté en français.

## 2.2. Fréquence des termes empruntés

Dans cette sous-section, l'objectif est de déterminer la fréquence des termes empruntés en fonction de la dichotomie mâle-femelle. Ceci mettra en lumière la manière dont le choix qui s'opère dans la langue est motivé par des facteurs extralinguistiques et celle, en plus, dont sera déclenché le sexisme dans le choix de l'emprunt. Dans le tableau ci-dessous, les abréviations suivantes sont employées :  $G_1$  (genre en anglais),  $G_2$  (genre en français),  $S_1$  (sens en anglais),  $S_2$  (sens en français),  $S_+$  (élargissement de sens),  $S_-$  (rétrécissement de sens), D (double genre), F (féminin), M (masculin),  $M^*$  (masculin grammatical) et N (neutre).

En outre, les emprunts déjà assimilés en français sont marqués d'un astérisque (\*), tandis que ceux portant deux astérisques (\*\*) sont de faux anglicismes. Le genre de ces mots dans la langue source est donné par défaut, étant donné que ce sont les mots qui n'y existent pas comme tels. A cette fin, un point d'interrogation (?) est utilisé.

Etant donné que la notion de genre peut prêter à des confusions compte tenu des différences remarquables qui existent entre les deux langues dans ce domaine, il s'avère nécessaire que cette notion soit mise en regard avec le sexisme et avec les deux systèmes langagiers en présence.

En réalité, le sexisme est lié, du moins au niveau lexical, au genre des mots. Cependant, la notion du genre doit être différemment comprise dans les deux langues. En anglais, le genre est largement biologique. Il est aussi appelé genre naturel ou logique ; alors qu'en français, le genre est largement biologique et largement grammatical. Ceci veut dire qu'en anglais, les limites entre les deux genres semblent être clairement définies. Ainsi le masculin et le féminin sont des genres de l'animé comprenant respectivement les noms désignant les hommes et les animaux mâles et les femmes et les animaux femelles. Le neutre est un genre de l'inanimé, comprenant les noms d'objets ou les noms se rapportant aux bébés, aux petits enfants ou aux animaux dont le sexe est inconnu. Toutefois, il faut également signaler quelques rares exceptions, les pays, les véhicules ainsi que les arbres qu'on abat, qui sont classés dans le genre féminin. Enfin, certains noms comme *student* (étudiant), *parent* (parent), sont considérés comme des noms à double genre (dual), car ils dénotent indistinctement les personnes de deux sexes (Huddleston 1984 ; Quirk et al. 1985 ; Thomson & Martinet 1980).

Comme on peut le constater, en anglais, le genre concerne principalement la catégorie de noms ou substantifs.

Par contre, en français, concernant le masculin et le féminin, le genre logique ressemble, à très peu d'exceptions près, à celui de l'anglais. Le masculin comprend ainsi les êtres mâles tandis que le féminin comprend les femelles. Le genre coïncide dès lors avec le sexe biologique. C'est ainsi que les noms des garçons et des filles sont respectivement du masculin et du féminin. Par ailleurs, on sait que le genre grammatical est arbitraire. Il n'existe alors aucune raison qui puisse justifier par exemple le fait que le nom *soleil* soit masculin et *chaise* féminin. Mais il faut toutefois noter que ces deux derniers termes sont neutres en anglais.

Dans la même veine, contrairement à l'anglais, la langue française possède cinq catégories grammaticales variables et quatre invariables. Dans le premier groupe on trouve le nom ou substantif, l'article (déterminant du nom), l'adjectif, le pronom et le verbe. Et c'est cette catégorie des variables qui est concernée par le genre en français. Pour clore ce point, le terme l'expression *noms à double genre*, en français, concerne autant les noms désignant les êtres animés que ceux désignant les êtres inanimés (Grévisse 1980). La fréquence des anglicismes en rapport avec chaque genre se présente dans le tableau ci-après :

**Tableau de fréquence des anglicismes**

N°	TERME	G <sub>1</sub>	G <sub>2</sub>	S <sub>1</sub> = S <sub>2</sub>	S <sub>1</sub> + S <sub>2</sub>	S <sub>1+</sub>	S <sub>1-</sub>
01	Baby-sitter	D	D	+	-	-	-
02	Barmaid	F	F	+	-	-	-
03	Barman	M	M	+	-	-	-
04	Bookmaker	D	D	+	-	-	-
05	Boy	M	D	-	+	+	-
06	Boy-chauffeur*	-	D	-	+	+	-
07	Boy-cuisinier*	-	D	-	+	+	-
08	Boyerie*	-	F*	-	+	-	-
09	Boyesse*	-	F	-	+	-	-
10	Boy-scout	M	M	+	-	-	-
11	Businessman	M	D	+	-	-	-
12	Call-girl	F	F	+	-	-	-
13	Cameraman	M	D	+	-	-	-
14	Challenger	D	D	+	-	-	-

15	Clapman**	M ?	M	-	+	-	-
16	Clergyman	M	M	-	+	-	+
17	Coach	D	M	+	-	-	-
18	Cover-girl	F	F	+	-	-	-
19	Cow-boy	M	M	+	-	-	-
20	Driver	D	D	+	-	-	-
21	Gagman*	M ?	D	-	+	-	-
22	Gentleman	M	M	+	-	-	-
23	Gentleman's agreement	N	M*	+	-	-	-
24	Gentleman-farmer	M	D	-	+	+	-
25	Girl	F	F	-	+	-	+
26	Interviewer	D	D	+	-	-	-
27	Jazzman**	M ?	M	-	+	-	-
28	Kidnappeur*	-	M	+	-	-	-
29	Lady	F	F	+	-	-	-
30	Leader	D	D	+	-	-	-
31	Lord	M	M	+	-	-	-
32	Lord-maire*	-	M	+	-	-	-
33	Midship**	-	M	-	-	+	-
34	Miss	F	F	-	-	-	+
35	One man show	N	M*	+	-	-	-
36	Pin-up	D	F	-	+	+	-
37	Play-boy	M	M	+	-	-	-
38	Policeman	M	M	+	-	-	-
39	Recordman**	M ?	M	+	-	-	-
40	Recordwoman**	F ?	F	+	-	-	-
41	Rugbyman**	M ?	D	+	+	-	-
42	Scout	D	D	+	-	-	-
43	Self-made man	M	M	+	-	-	-
44	Sponsor	D	M	-	+	+	-
45	Superman	M	M	+	-	-	-
46	Taximan**	M ?	M	+	-	-	-
47	Teenager	D	D	+	-	-	-
48	Tennisman**	M ?	D	+	-	-	-
49	Wattman**	M ?	D	+	-	-	-
50	Yachtman/yachtsman	M	D	+	-	-	-

Considérant la morphologie originale des termes, ce tableau démontre que les mots anglais ont été empruntés selon les proportions ci-après : 11 mots à double genre, soit (22%) ; 23 termes à masculin biologique, soit (46%) ; 7 termes à féminin biologique, soit (14%) ; et 9 autres termes restant (18%) qui sont déjà assimilés. Même dans cette dernière catégorie, tous ces mots sont formés à partir d'une base masculine. Ces proportions, incontestablement, prouvent que le processus d'emprunt lui-même est sexiste, étant donné que les termes se rapportant aux hommes ou, mieux, ceux qui décrivent la réalité masculine, sont les plus empruntés.

Par ailleurs, quant on se base sur le comportement des termes empruntés dans la langue hôte, il est inévitable d'affirmer également que la langue française en soi est aussi sexiste, car les proportions ci-après se dégagent : 19 mots (38%) sont à double genre ; 21 termes (42%) sont masculins et 10 termes (20%) seulement sont féminins. A ceci s'ajoute le fait que 12 termes, soit environ 63% de mots considérés comme étant à double genre, sont explicitement masculins. Il est important de signaler aussi que, même si dans les 21 termes masculins figurent 2 termes (*gentleman's agreement* et *one man show*) qui ne dénotent pas le masculin biologique en français, ils ont été inclus par le simple fait qu'ils sont dérivés à partir de bases explicitement masculines, à savoir *gentleman* et *one man*.

Pour clore, ajoutons que peut être considéré comme sexiste le fait de dériver les termes féminins à partir de termes masculins (Sara Mills 1995). Si cet argument est pris en compte, même les termes *boyerie* et *boyesse* peuvent témoigner d'un sexisme linguistique, pour autant qu'ils dérivent de *boy* qui est masculin.

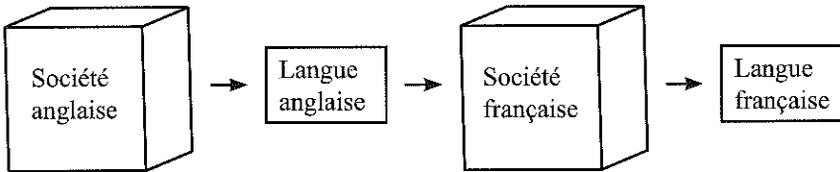
### Discussions et conclusions

Cette étude a consisté à analyser le sexisme dans les anglicismes. Elle a d'abord décrit le phénomène de l'emprunt en général avant de se concentrer sur les anglicismes. En outre, l'étude a expliqué les différentes catégories d'emprunts avant de passer à l'analyse proprement-dite du sexisme dans les anglicismes. Ici, a porté sur deux volets majeurs : d'une part l'analyse morphosémantique de l'anglicisme, et d'autre part la détermination de la fréquence des anglicismes dans la désignation de la réalité masculine ou féminine.

En définitive, nous avons établi que la langue française a le plus empruntés à l'anglais sont ceux qui désignent la réalité masculine au détriment de ceux désignant la réalité féminine. En outre, les mots explicitement

masculins – car l'étant ou l'ayant été dans la langue source – sont employés dans la langue cible pour désigner les êtres mâles et femelles. Cette dernière raison est à considérer comme favorisant l'absence féminine sur l'arène sociale, politique, professionnelle, etc. En d'autres termes, ceci implique que la réalité désignée est normalement masculine et anormalement féminine. Ainsi par exemple, il existe un *gentleman's agreement*, mais jamais un *gentlewoman's agreement* ou un *lady's agreement*.

Au niveau de la perception, enfin, le sexisme constaté dans les anglicismes peut avoir quatre sources : (1) la société anglaise/anglophone, (2) la langue anglaise, (3) la société française/francophone, et (4) la langue française. Ceci peut se présenter schématiquement comme suit :



Concernant l'influence de la société sur la résultante linguistique du contact des langues, Gillian Sankoff (2001) observe: «Les résultats du contact des langues sont déterminés dans une large mesure par l'histoire des relations sociales entre les populations, y compris des facteurs économiques, politiques et démographiques.<sup>5</sup>»

Comme certains analystes l'ont déjà dit (Sara Mills 1995), le langage sexiste reflète le sexisme social préexistant dans la société. Celui-ci est, bien sûr, construit, produit, reproduit, et véhiculé à travers plusieurs moyens dont la langue demeure un moyen par excellence. Le sexisme existant dans la société se révèle donc être extralinguistique quoique pouvant influencer la langue ou être influencé par elle, étant donné que la société et la langue sont en perpétuelle interaction. A ce titre, le sexisme dans la société anglaise/anglophone est celui qui a motivé le langage sexiste en anglais, en créant ainsi des expressions discriminatoires. Lorsque ces dernières sont empruntées en français, elles l'y apportent au même coup. Une fois dans la langue hôte, les expressions empruntées peuvent aussi subir l'influence de cette dernière ainsi que de sa société.

<sup>5</sup> «The linguistic outcomes of language contact are determined in large part by the history of social relations among populations, including economic, political and demographic factors. »

Aussi l'emprunt ne reflète-t-il pas seulement l'existence d'un aspect de la langue source dans la langue hôte, mais en même temps et surtout un ensemble complexe des réalités de la société où est parlée la langue hôte ainsi que celle de cette dernière. En plus, l'emprunt peut aussi être influencé par la société de la langue hôte et même par celle-ci.

## References

« Anglicismes et autres emprunts » (<<http://membres.multimania.fr/anglicismes/menu.html>>, consulté le 18/11/2011.)

Bourdieu, Paul (1992) *Language & Symbolic Power*, Polity Press, Cambridge.

Capuz, G. Juan (1997) "Towards a Typological Classification of Linguistic Borrowing (Illustrated with Anglicisms in Romance Languages)", in *Revista Alicantina de Estudios Ingleses*, 10, 1997, Universitat de Valencia, 81-94.

Chesley, P. (2010) "Lexical Borrowings in French: Anglicisms as a Separate Phenomenon", in *French Language Studies*, 20, 2010, Cambridge, CUP, 231-251.

Crystal, David and Derek Davy (1969) *Investigating English Style*. London, Longman.

*Dictionnaire universel* (1997) Paris, Hachette, Edicef.

Dubois, Jean et Lagane, René (1973) *La nouvelle grammaire du français*, Paris, Larousse.

Emprunt lexical (<[http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Emprunt\\_lexical&oldid=71007253](http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Emprunt_lexical&oldid=71007253)>, accessed 20/03/2012.)

Fairclough, Norman (1995) *Critical Discourse Analysis: The Critical Study of Language*, Longman Group Limited, Essex.

Fairclough, Norman (2003) *Analysing Discourse: Textual Analysis for Social Research*, Routledge, New York.

Goosse, André (1986) *Le bon usage. Grammaire française*, Duculot, Paris.

Geenbaum, Sidney. (Ed.) (1985) *The English Language Today*, Pergamon Press, Oxford,.

- Grevisse, Maurice (1980) *Le bon usage*, Duculot, Paris-Gembloux.
- , 1996, *Précis de grammaire française*, Louvain-la-Neuve, Duculot.
- Huddleston, Rodney (1984) *Introduction to the Grammar of English*, London, Longman.
- Hornby, A. S. (2005) *Oxford Advanced Learner's Dictionary of Current English*, 7<sup>th</sup> Edition, O.U.P, Oxford.
- Hornby, A. S. (2010) *Oxford Advanced Learner's Dictionary of Current English*, 8<sup>th</sup> Edition, O.U.P, Oxford.
- Martinet, André. (1985) *Syntaxe générale*, Armand Colin, Paris.
- Machauf, Liora (2002) "Creative Uses of English Words in Hebrew", in *Intercultural Communication Studies*, XI, 4, 2002, Technion - Israel Institute of Technology, p. 85-92.
- McArthur, Tom (1981) *Longman Lexicon of Contemporary English*, London, Longman.
- Metcalf, A. Allan (1985) "Newspaper Stylebooks. Structures Teach Tolerance", in Greenbaum, Sidney. (ed.) pp. 106-115.
- Mills, Sara (1995) *Feminist Stylistics*, Routledge, London & New York.
- Mulamba, Nshindi. & Tshimanga, Ngoyi (2006) "Non-sexism as a Usage Problem in English", in *Annales de l'ISP/Mbujimayi*, Vol. 14.
- Mweze, C. N. Dominique (2006) *Logique et Argumentation: Communiquer, c'est Argumenter*, Mediaspaul, Kinshasa.
- Penelope, Julia (1985) "Users and Abusers: On the Death of English", in Greenbaum, S. (ed.), pp. 80-91.
- Quirk, Randolph, Greenbaum, Sidney, Leech, Geoffrey & Svartvik, Jan (1985) *A Comprehensive Grammar of the English Language*, Longman, Essex.
- Rey-Debove, Josette & Gagnon, Gilberte (1980) *Dictionnaire des anglicismes*, Le Robert, Paris.
- Robert, Paul (1993) *Le nouveau petit Robert*, Dicorobert Inc., Montréal.
- Sankoff, Gillian (2001) "Linguistic Outcomes of Language Contact", in Trudgill, P., Chambers, J. & Schilling-estes, N., eds., *Handbook of Sociolinguistics*, Oxford: Basil Blackwell, University of Pennsylvania, p. 638-668.

- Stalker, C. James (1985) "Language as Symbol in the Death-of-Language Books", in Greenbaum, S. (ed.), pp. 65-71.
- Steuckardt, Agnès (2007) *Les emprunts du français aux langues germaniques: parcours diachronique*, Laboratoire Parole et langage, Université de Provence.
- Tshimanga, Ngoyi & Kadindula, Ya Mukoko (2009) « Des aspects du langage sexiste en anglais et en français », in *Cahiers du CERUKI, nouvelle série n° 38/2009*, pp.27-39.
- Thomson, A.S. & Martinet, A.V. (1980) *A Practical English Grammar*, 3rd Edition, O.U.P., Oxford.
- Vincent (2006) « Anglicisme » (<<http://www.guigui.fr/Anglicisme.html>, consulté le 18/11/2011.)
- Zanola, Maria Teresa (2008) « Les anglicismes et le français du XXIe siècle : la fin du franglais », in *Synergies Italie*, n° 4, 2008, Université Catholique du Sacré-Cœur, p. 87-96.

